

**S.I.V.U pour la mise en oeuvre du programme NATURA 2000
sur le site du Mondarrain et de l'Artzamendi**

***NATURA 2000 programa MUNDARRAIN eta ARTZAMENDI
eremueta eramaiteko Sindikatua***

Compte-rendu du Comité Syndical du 07 février 2015

2015eko otsailaren 7ko Sindikatu Batzordeko Bilkuraren Bilduma

Le Conseil Syndical du S.I.V.U pour la mise en oeuvre du programme NATURA 2000 sur le site du massif du Mondarrain et de l'Artzamendi s'est réuni le 07 février 2015 à 10h00 sous la présidence de M. HARISPOUROU.

2015eko otsailaren 7an goizeko 10etan, Sindikatuaren Sindikatu Batzordea bildu da HARISPOUROU Jaunaren lehendakaritzapean.

Présents - *Hor zirenak* : MM. ANCHORDOQUY (Bidarray) – ARROSSA (Bidarray) - GANZAGAIN (Espelette) - HARISPOUROU (Itxassou) – EZCURRA (Espelette) – LAGARDE (Ainhoa) – UHARRIZ (Souraide) *Jaun Andereak*

Absents excusés – *Barkatuak* : MM. –DUPUY (Louhossoa) – ITURBURUA (Itxassou) - MAYAUDON (Ainhoa) *Jaunak*

Membres en exercice : 10

Présents : 9

Quorum : 6

Kideak : 10

Hor zirenak : 9

Quorum : 6

Secrétaire de séance / *Idazkaria* : M. EZCURRA *Jauna*

Le comité syndical désigne à l'unanimité des présents Michel EZCURRA en qualité de secrétaire de séance.

Sindikatu Batzordeak Michel EZCURRA idazkari gisa izendatzen du.

Après avoir adopté le procès-verbal de la dernière séance, le Comité Syndical a pris les décisions suivantes :

Azken bilkuraren bilduma onartu ondoan, Sindikatu Batzordeak ondoko erabaki hauek hartu ditu :

Programme animation 2015

2015eko animazioaren programa

Dans un premier temps, le Président dresse le compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du 22 janvier 2015 au cours de laquelle ont été abordés les points suivants :

- désignation par les services de l'Etat du Président du COPIL : suite aux élections municipales de mars 2014, il convenait de désigner un nouveau Président parmi les représentants des collectivités présentes (au nombre de 4). Aussi, M. Pierre HARISPOUROU, seul candidat, a été élu à l'unanimité, Président du comité de pilotage ;
- bilan des campagnes d'animation :
 - 2013 : animation simplifiée (MAEt) – Contractualisation de 521,37 Ha (2

- communes, 18 éleveurs transhumants, 4 particuliers) ;
- 2014 : animation simplifiée (MAEt) – Contractualisation de 530,42 Ha (4 communes, 23 éleveurs transhumants, 3 particuliers).
- Mesures proposées et non engagées : fauche précoce de la fougère, absence de fertilisation, retard de fauche, restauration mécanique.
- Prévisionnel animation 2015 à 2017 : la structure animatrice propose un dimensionnement de l'animation plus complet avec l'intégration de mesures à enjeu chiroptères, de contrats forestiers, ni-ni, d'opérations d'information et de sensibilisation (journées thématiques, mise en place de panneaux d'information, participation au concours prairies fleuries).
 - 2015 : 154,75 jours (pour rappel 73 jours réalisés en 2014) avec une estimation de 604 Ha engagés ;
 - 2016 : 119,25 jours ;
 - 2017 : 11,25 jours ;
- Echanges : la DDTM fait savoir que les crédits permettront d'assurer le financement de la reconduction des MAET signées en 2014, de la souscription des MAE SHP par les entités collectives et si financement il y a, de la souscription de contrats par les particuliers et de la mise en place des nouvelles mesures (contrats forestiers, ni-ni) uniquement sur les priorités définies à savoir 2 Ha pour la mesure régénération artificielle et 5 tourbières mises en défens.
Le SIVU est maintenant appelé à réfléchir sur le budget qui pourrait être alloué et sur le programme d'actions à mettre en oeuvre.

A l'issue de cette réunion du COPIL, le SIVU a proposé à la DDTM la possibilité de mettre en place une animation complète sur l'année 2015 uniquement, laquelle a donné son accord.

Les deux parties ont donc travaillé conjointement à l'élaboration d'un cahier des charges basé sur un marché public de services à bons de commande (comme initialement conseillé par la DDTM lors de la réunion du Comité Syndical du 27 novembre 2014) comportant les missions suivantes :

- phase d'appropriation du DOCOB ;
- phase de mise en oeuvre des MAEC ;
- phase de mise en oeuvre des contrats forestiers et ni agricoles ni forestiers ;
- mise en oeuvre des autres mesures de gestion (commissions locales d'écobuage, évaluation des incidences).
- phase de synthèse, de bilan et de mise à jour du DOCOB.

Le détail des prestations est ensuite examiné et les membres présents évoquent qu'il serait judicieux de rencontrer les potentiels signataires au cours d'une réunion publique, d'effectuer un suivi des transhumants s'étant engagés aux côtés des communes en 2013 et 2014, d'accompagner les groupements pastoraux et d'organiser une ou des journées de sensibilisation.

Selon les priorités d'actions identifiées, le Président indique que le programme d'animation 2015 a été estimé à 80 jours (39000 € TTC) auxquels il convient de rajouter les dépenses liées aux frais de personnel et de structure (1600 €), à la publication du marché public (500 € TTC) et à l'impression du DOCOB non réalisée en 2013 (1 000 € TTC). Le montant total du marché s'élèverait à 42100 €. Le calcul de la contribution de chaque commune membre est ensuite porté à la connaissance de l'assemblée.

Le cahier des charges reste encore à retravailler avec les services de la DDTM avec l'objectif de rendre la mission opérationnelle pour le milieu du mois de mars 2015.

Evolution du périmètre du site Natura 2000 Mondarrain Artzamendi

Mundarrain eta Artzamendi eremuaren bilakaera

La Préfecture des Pyrénées-Atlantiques a consulté le SIVU Natura 2000 pour le projet de nouveau périmètre du site.

En effet, dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs, le périmètre du site, initialement défini à l'échelle du 1/100 000ème a été redessiné au 1/25 000ème pour tenir compte des enjeux du site (recentrage sur les zones à fort intérêt écologique), ainsi que de l'échelle plus fine adoptée dans le document d'objectifs afin de le caler sur des limites physiques aisément repérables sur le terrain.

Le SIVU Natura 2000 est invité à communiquer, dans un délai de 2 mois, l'avis motivé du Comité Syndical sur l'évolution du périmètre (avis réputé favorable en l'absence de réponse dans ce délai).

Le SIVU, après avoir obtenu l'avis de la DDTM et des animateurs, émet un avis favorable.

Questions diverses

Galdera orotarik

Gabi ETXART de l'association NAPURRAK a informé le SIVU que son dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 a été accepté par les services de l'Etat.

Il tient à remercier Pascale, secrétaire de NATURA 2000, qui s'est occupée de la mise en forme, mais aussi les techniciens de NATURA 2000 (Tangi et Priscile du CEN pour leur accompagnement), Madame TEULE de la DDTM et Mme CHABRET de la SOUS PREFECTURE pour leurs conseils.

Aucune question ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h30.

Gaia bukatua izanez, bilkura goizeko 11'30tan gelditzen da.